

## PLAN DE COURS

### DRT-1906 : Notions juridiques

NRC 83543 | Automne 2016

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Les sources du droit, le parlementarisme et le fédéralisme, le processus d'adoption des lois, l'administration publique centrale et décentralisée, le processus réglementaire, l'organisation des tribunaux, la méthodologie de la recherche juridique, le Code civil du Québec, les personnes physiques et les personnes morales, la famille, les successions, les obligations.

Ce cours est offert à distance. Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse [www.distance.ulaval.ca](http://www.distance.ulaval.ca).

## Plage horaire

### Sur Internet

-	00h00 à 00h00	Du 6 sept. 2016 au 16 déc. 2016
---	---------------	---------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=69876>

## Coordonnées et disponibilités

### François Brochu

*Enseignant*

[Francois.Brochu@fd.ulaval.ca](mailto:Francois.Brochu@fd.ulaval.ca)

Tél. : 418 656-2131 poste 7886

### Disponibilités

Vous pouvez joindre le professeur par téléphone, du lundi au vendredi, pendant les heures normales de bureau. En cas d'absence, veuillez laisser un message dans la boîte vocale en précisant le nom du cours auquel vous êtes inscrit (Notions juridiques), votre nom et le numéro de téléphone où le professeur pourra vous contacter.

Il est possible de planifier, au besoin, des rendez-vous téléphoniques en dehors des heures normales de bureau.

Pour des raisons d'équité envers les étudiants qui n'habitent pas la région de Québec, vous ne pourrez communiquer avec le professeur que par courriel, par téléphone ou par le forum

de discussion. Il ne répondra à aucune question que des étudiants souhaiteraient venir lui poser à son bureau ou dans les couloirs de l'Université.

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca>

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>5</b>
Introduction .....	5
Objectifs généraux .....	5
Approche pédagogique .....	5
Modalités d'encadrement .....	5
Charge de travail et calendrier .....	6
Problèmes personnels ou difficultés d'apprentissage .....	6
Contenu du cours .....	7
Étudiants ayant un handicap ou des troubles d'apprentissage .....	7
Responsabilité des étudiants .....	7
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>7</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>8</b>
Évaluation des apprentissages .....	8
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	10
Mini-test 1 .....	10
Mini-test 2 .....	10
Mini-test 3 .....	11
Mini-test 4 .....	12
Mini-test 5 .....	12
Revue de presse 1 .....	13
Revue de presse 2 .....	14
Revue de presse 3 .....	14
Examen de relais en salle sous surveillance couvrant les modules 1 à 7 .....	15
Examen final en salle sous surveillance couvrant les modules 8 à 12 .....	15
Inscription pour le lieu des examens en salle hors campus .....	16
Barème de conversion .....	16
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	17
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	17
Étudiants avec déficience physique ou trouble d'apprentissage .....	17
Conseils pour bien réussir les examens .....	18
Absence aux examens .....	18
Corrigé des examens .....	18
Évaluation de l'enseignement .....	18
Événement imprévu (tempête, changement de local) .....	18
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	19
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>19</b>
Matériel obligatoire .....	19

Où acheter le matériel didactique et quoi faire s'il n'est plus disponible .....	20
Site web de cours .....	20
Portail thématique de la Bibliothèque .....	20
Spécifications technologiques .....	20
<b>Médiagraphie et annexes .....</b>	<b>21</b>
Bibliographie .....	21
Décisions des tribunaux (jurisprudence) .....	21

# Description du cours

---

## Introduction

Ce cours de 3 crédits a pour objectif général de vous initier au droit. Il vous permettra d'acquérir des connaissances et des habiletés qui vous seront indispensables aussi bien dans votre pratique professionnelle que dans votre vie de tous les jours. Il ne vise pas à faire de vous des juristes, mais à vous faire connaître une partie du vaste univers du droit.

Bien qu'il fasse partie des cours obligatoires du programme de baccalauréat en sciences géomatiques, ce cours s'adresse à tous les étudiants qui souhaitent se familiariser avec le droit, peu importe leur discipline, à l'exception des étudiants inscrits aux programmes de baccalauréat et de certificat en droit.

Ce « Plan de cours » a pour objectif de vous préparer à suivre le cours. Il définit en quelque sorte un mode d'emploi, non seulement pour le matériel didactique du cours, mais aussi pour le cheminement que vous devez adopter et les différentes exigences auxquelles vous devez répondre.

Bonne lecture et bon cours!

## Objectifs généraux

Au terme du cours, vous devriez être capables :

- de mieux comprendre l'actualité de nature juridique et le monde qui vous entoure;
- d'expliquer d'où provient le droit et de consulter les sources de droit (Constitution, lois, règlements, jurisprudence, actes juridiques);
- d'employer le vocabulaire juridique propre aux matières enseignées;
- de qualifier certaines situations de fait (traduire en concepts juridiques des situations tirées de la vie de tous les jours);
- d'appliquer les principales dispositions pertinentes du *Code civil du Québec* pour résoudre des problèmes juridiques rencontrés dans la réalité quotidienne;
- de percevoir, grâce aux connaissances acquises, le besoin éventuel d'un complément d'information juridique auprès d'un juriste dans une situation donnée.

## Approche pédagogique

Ce cours d'introduction au droit est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation à distance. Le matériel didactique et la formule utilisée vous permettent d'adopter une démarche d'apprentissage autonome et entièrement à distance. Vous pouvez ainsi gérer votre temps d'étude et prendre en charge votre formation. L'apprentissage autonome nécessite toutefois un travail soutenu.

## Modalités d'encadrement

Le professeur est responsable de votre encadrement pendant toute la session. Sa tâche est de vous faciliter les conditions d'apprentissage et de vous aider dans votre démarche, de façon à ce que vous atteigniez les objectifs du cours. En adoptant un rythme d'apprentissage régulier dès le début de la session, vous pourrez bénéficier d'une rétroaction durant tout votre cheminement. Vous restez, bien sûr, gestionnaire de votre temps, mais vous devez effectuer les examens aux moments prescrits.

La rétroaction fournie par le professeur s'effectue en général:

- par le forum de discussion;
- par [courrier électronique](#) (questions plus personnelles);
- par [téléphone](#).

## Forum de discussion

Pour toutes questions d'intérêt général relatives à la matière du cours et à son déroulement, nous vous suggérons d'utiliser le forum de discussion. Comme vous étudiez à distance, vous ne verrez vos collègues qu'au moment des examens en salle. Le forum est donc un outil qui vous permet d'échanger avec eux et avec le responsable du cours.

Le forum du cours *Notions juridiques* a pour but de permettre aux étudiants inscrits à ce cours de communiquer, entre eux et avec le responsable, leurs opinions et questions sur différents sujets traités dans les modules du cours, lors des lectures ou des exercices pratiques. Donc, il s'agit de commentaires pertinents sur un sujet précis, d'interrogations clairement exprimées, d'opinions personnelles bien argumentées, d'interventions faisant suite aux questions ou commentaires provenant d'autres étudiants. Vous pourrez ainsi recevoir des réponses des autres participants ou du professeur qui agit comme médiateur et qui pourra intervenir en l'absence de réponse des autres participants.

Le professeur répondra aux questions non traitées par les autres étudiants et rectifiera, au besoin, les réponses ou interventions des autres participants dans un délai de 48 heures en semaine.

### Courrier électronique et téléphone

Pour toutes questions d'ordre personnel, vous pouvez communiquer directement avec le professeur par le courrier électronique offert sur le site du cours.

Vous pouvez aussi joindre le professeur par téléphone de la manière indiquée dans la section "Informations générales" du menu "Plan de cours".

### Délais de réponse à vos questions

Il est important de prendre conscience que la réponse aux questions posées par courrier électronique ou sur le forum ne sera pas instantanée. Le professeur répondra à son courrier électronique au moins deux à trois fois par semaine soit dans un délai de 48 heures les jours ouvrables. Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires et de fournir, au besoin, un numéro de téléphone pour que le professeur puisse vous appeler.

Par ailleurs, pour les questions portant directement sur la matière, le professeur répond au plus à une semaine d'avance sur le calendrier pédagogique. Lors de la première semaine, il peut donc répondre à vos questions se rapportant à la matière des deux premières semaines.

### Rétroaction à la suite des examens

Une rétroaction est possible après la correction de chacune des évaluations notées. En effet, vos [résultats seront disponibles dans ce site](#) dès la correction terminée, et le professeur pourra vous faire des commentaires personnalisés si vous le contactez par courriel ou par téléphone.

### Soutien technique

Le professeur n'étant pas un technicien en informatique, il ne pourra pas vous offrir de soutien technique. Pour toute question d'ordre technique, veuillez communiquer avec [l'équipe de soutien des systèmes technopédagogiques](#).

## Charge de travail et calendrier

Ce cours de trois crédits est offert à distance sur une session de 14 semaines (12 semaines de travail individuel et 2 semaines d'examen).

La somme de travail exigée pour l'étude des modules (lectures obligatoires, capsules audiovisuelles interactives, exercices et travaux) est de 126 heures par session. **En moyenne, la charge de travail hebdomadaire est donc d'environ 9 heures** mais variera en fonction des connaissances et des habiletés de chacun.

Le calendrier est disponible [ici](#).

---

Nous vous encourageons fortement à travailler de façon assidue sur une base régulière; les retards s'accumulent rapidement et sont difficiles à rattraper.

---

## Problèmes personnels ou difficultés d'apprentissage

Le [Centre d'aide aux étudiants](#) peut fournir de l'aide personnalisée en matière d'apprentissage et de réussite, d'orientation, de développement d'habiletés sociales ou de clarification d'une situation confuse ou trouble (deuil, rupture).

Le site Web du Centre d'aide aux étudiants contient beaucoup d'[informations susceptibles de vous aider](#) dans votre étude et votre apprentissage.

N'hésitez pas à consulter la documentation disponible dans le site Web du Centre d'aide aux étudiants ou à prendre rendez-vous pour de l'aide personnalisée (service gratuit et confidentiel) en cas de besoin.

## Contenu du cours

Le cours est divisé en 12 modules (un module par semaine) auxquels vous avez accès via la section "*feuille de route*" du menu "*plan de cours*" situé à gauche. Chaque module contient :

- une introduction;
- des objectifs spécifiques;
- une liste de textes à lire dans la semaine;
- des capsules audiovisuelles contenant des commentaires sur les notions de base, des explications sur des notions difficiles, des activités d'intégration et des exercices d'auto-évaluation;
- des exercices accompagnés des réponses;
- une bibliographie ou des adresses de sites Web.

À chaque semaine, après avoir pris connaissance des thèmes et des objectifs du module, nous vous conseillons de faire une lecture attentive des textes proposés et de visionner les capsules audiovisuelles en gardant en tête les objectifs visés. Vos lectures et le visionnement des capsules vous familiariseront avec les notions abordées.

Par la suite, vous devrez effectuer les travaux et exercices proposés sur le site du cours. Ces travaux sont dits « formatifs » parce qu'ils servent à assimiler la matière vue et ne sont pas notés. En cas de difficultés, vous pourrez cependant poser des questions au professeur ou au reste du groupe au moyen du forum de discussion.

**Note :** Lorsque le module contient des exercices, les solutions sont fournies, de façon à ce que vous puissiez vérifier le niveau d'acquisition de vos connaissances et de compréhension de la matière. Il est tentant de consulter la solution avant de répondre, mais la meilleure façon d'apprendre est d'essayer de répondre en faisant appel à vos propres connaissances et en retournant au besoin dans le contenu pour découvrir vous-même la solution. Vous retirerez plus de satisfaction à confronter votre réponse à celle du corrigé si vous investissez les efforts requis.

## Étudiants ayant un handicap ou des troubles d'apprentissage

Les étudiants qui ont une lettre d'*Attestation d'accommodations scolaires* obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent en faire part au professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation puissent être mises en place lors des évaluations. Les étudiants qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au 418 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la [Procédure de mise en application des mesures d'accommodation](#).

## Responsabilité des étudiants

L'Université Laval s'est dotée d'une *Politique de la formation à distance* qui formule des principes directeurs et qui énumère, notamment, les responsabilités des étudiants. Ces responsabilités sont les suivantes:

**5.4.1** *Puisque l'étudiant est le premier responsable de ses apprentissages, il doit prendre connaissance des contraintes d'horaire et de déplacement liées à l'évaluation des apprentissages de l'activité de formation à laquelle il est inscrit.*

**5.4.2** *L'étudiant a la responsabilité de s'inscrire à son lieu d'évaluation sommative des apprentissages sous surveillance selon les modalités prévues par le Bureau de la formation à distance.*

**5.4.3** *L'étudiant a la responsabilité d'utiliser son adresse courriel "ulaval.ca" pour toutes ses communications relatives à ses activités de formation à distance.*

**Remarque:** L'inscription au lieu d'évaluation (à laquelle fait référence l'article 5.4.2) se fait de la manière indiquée [ici](#).

# Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Période
<b>Introduction</b>	
Expression écrite Relèverez-vous le défi des tests diagnostiques?	
MODULE 1: introduction et concepts de base	du 6 au 11 sept. 2016
<b>Thème 1: sources du droit et organisation de l'État</b>	
MODULE 2: la Constitution canadienne	du 12 au 18 septembre
- Mini-test 1 (modules 1 et 2)	du 18 au 20 septembre
MODULE 3: le pouvoir législatif	du 19 au 25 septembre
- Revue de presse 1 (semaine du module 3)	du 19 au 25 septembre
MODULE 4: l'entrée en vigueur, la transformation et la diffusion des lois	du 26 sept au 2 octobre
- Mini-test 2 (modules 3 et 4)	du 2 au 4 octobre
MODULE 5: le pouvoir exécutif et la législation déléguée	du 3 au 9 octobre
- Revue de presse 2 (semaine du module 5)	du 3 au 9 octobre
MODULE 6: la décentralisation du pouvoir exécutif	du 10 au 16 octobre
- Évaluation formative de l'enseignement	du 10 au 16 octobre
- Mini-test 3 (module 5 et 6)	du 16 au 18 octobre
MODULE 7: le pouvoir judiciaire et les modes alternatifs de résolution des conflits	du 17 au 23 octobre
- Revue de presse 3 (semaine du module 7)	du 17 au 23 octobre
<b>Examen de relais couvrant les modules 1 à 7</b>	Samedi 29 octobre à 9h
<b>Semaine de lecture (pas de cours)</b>	du 31 oct. au 6 nov.
<b>Thème 2: principes fondamentaux de droit civil</b>	
MODULE 8: le Code civil / les personnes physiques	du 7 au 13 novembre
MODULE 9: les entreprises	du 14 au 20 novembre
- Mini-test 4 (modules 8 et 9)	du 20 au 22 novembre
MODULE 10: le mariage, l'union civile et l'union de fait	du 21 au 27 novembre
MODULE 11: l'ouverture, la transmission et la dévolution légale d'une succession	du 28 nov. au 4 déc.
- Mini-test 5 (modules 10 et 11)	du 4 au 6 décembre
MODULE 12: les testaments, la fiducie, la liquidation et le partage d'une succession	du 5 au 11 décembre
<b>Examen final couvrant les modules 8 à 12</b>	Dimanche 18 déc. à 9h

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

#### Sommatives



Titre	Date	Mode de travail	Pondération
<b>Mini-tests (Somme des évaluations de ce regroupement)</b>			<b>8 %</b>
Mini-test 1	Du 18 sept. 2016 à 08h00 au 20 sept. 2016 à 23h59	Individuel	1,5 %
Mini-test 2	Du 2 oct. 2016 à 08h00 au 4 oct. 2016 à 23h59	Individuel	2 %
Mini-test 3	Du 16 oct. 2016 à 08h00 au 18 oct. 2016 à 23h59	Individuel	1,5 %
Mini-test 4	Du 20 nov. 2016 à 08h00 au 22 nov. 2016 à 23h59	Individuel	1,5 %
Mini-test 5	Du 4 déc. 2016 à 08h00 au 6 déc. 2016 à 23h59	Individuel	1,5 %
<b>Revue de presse (Moyenne des évaluations de ce regroupement)</b>			<b>10 %</b>
Revue de presse 1	Du 19 sept. 2016 à 08h00 au 25 sept. 2016 à 23h59	Individuel	---
Revue de presse 2	Du 3 oct. 2016 à 08h00 au 9 oct. 2016 à 23h59	Individuel	---
Revue de presse 3	Du 17 oct. 2016 à 08h00 au 23 oct. 2016 à 23h59	Individuel	---
<b>Examen de relais en salle sous surveillance couvrant les modules 1 à 7</b>	Le 29 oct. 2016 de 09h00 à 12h00	Individuel	37 %
<b>Examen final en salle sous surveillance couvrant les modules 8 à 12</b>	Le 18 déc. 2016 de 09h00 à 12h00	Individuel	45 %

Cliquez sur les hyperliens "Examen de relais" et "Examen final" pour obtenir des informations importantes sur les examens: matériel autorisé, matériel interdit, lieu de l'examen, exemple d'ancien examen, etc.

Les étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec doivent compléter, au plus tard le 21 septembre 2016, le formulaire disponible à l'adresse [www.distance.ulaval.ca/lieu\\_examen](http://www.distance.ulaval.ca/lieu_examen) pour choisir la ville où se dérouleront les deux examens sous surveillance. À défaut, ils devront faire les examens sur le campus de l'Université Laval.

Les avis de convocation aux examens sous surveillance (qui indiquent le lieu où se dérouleront les examens) seront disponibles une à deux semaines avant la tenue de chacun des examens à l'adresse [http://www.distance.ulaval.ca/fad/examens/ex\\_201309.htm](http://www.distance.ulaval.ca/fad/examens/ex_201309.htm). Les étudiants recevront un courriel les invitant à aller les consulter.

Pour les étudiants qui habitent à moins de 100 km de la Ville de Québec, les examens du samedi 29 octobre 2016 et du dimanche 18 décembre 2016 auront lieu au local 1160 du pavillon Abitibi-Price.

Plan du campus de l'Université Laval: [cliquez ici](#).

Le stationnement est gratuit sur le campus le samedi. Comme plusieurs examens se déroulent la même journée, les stationnements près des principaux pavillons sont souvent bondés. N'arrivez pas à la dernière minute.

Pour se rendre sur le campus en transport en commun, [cliquez ici](#).

#### Critères d'évaluation:

Les examens seront évalués selon les critères suivants:

- .. L'exactitude du fond et la précision des réponses (elles doivent être motivées par les articles pertinents du *Code civil du Québec*);
- !. L'aptitude à appliquer les connaissances acquises à des situations concrètes;

- h. La logique du raisonnement;
- i. La qualité de l'expression et la correction de la langue.

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

---

### Mini-test 1

Titre du questionnaire :	<a href="#">Mini-test 1 / modules 1 et 2</a>
Période de disponibilité :	Du 18 sept. 2016 à 08h00 au 20 sept. 2016 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	1,5 %
Directives :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous pouvez utiliser tout votre matériel. Ayez vos notes personnelles et votre recueil de textes à portée de main: <b>vous aurez besoin de consulter des documents contenus dans le recueil.</b></li><li>• Il est interdit de répondre avec l'aide de quelqu'un. Il ne s'agit pas d'un travail d'équipe, mais d'un test individuel.</li><li>• Il est interdit de faire répondre quelqu'un d'autre à votre place.</li><li>• Il est interdit de révéler le contenu des questions.</li></ul>

---

Le non respect de ces directives constitue une infraction à l'article 29 du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* (disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours") et peut entraîner un échec du cours, une mise en probation ou une suspension d'inscription.

---

- Si vous n'êtes pas certain de la réponse à une question, vous pouvez passer à la suivante et y revenir ensuite dans la mesure où le temps le permet. L'ordre dans lequel vous répondez aux questions n'a pas d'importance. Vous pouvez modifier vos réponses jusqu'à ce que le temps soit écoulé.
- Votre résultat sera disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours" lorsque tous les étudiants auront répondu au test.

### Mini-test 2

Titre du questionnaire :	<a href="#">Mini-test 2 / modules 3 et 4</a>
Période de disponibilité :	Du 2 oct. 2016 à 08h00 au 4 oct. 2016 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	2 %
Directives :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous pouvez utiliser tout votre matériel. Ayez vos notes personnelles et votre recueil de textes à portée de main.</li><li>•</li></ul>

Il est interdit de répondre avec l'aide de quelqu'un. Il ne s'agit pas d'un travail d'équipe, mais d'un test individuel.

- Il est interdit de faire répondre quelqu'un d'autre à votre place.
- Il est interdit de révéler le contenu des questions.

---

Le non respect de ces directives constitue une infraction à l'article 29 du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* (disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours") et peut entraîner un échec du cours, une mise en probation ou une suspension d'inscription.

---

- Si vous n'êtes pas certain de la réponse à une question, vous pouvez passer à la suivante et y revenir ensuite dans la mesure où le temps le permet. L'ordre dans lequel vous répondez aux questions n'a pas d'importance. Vous pouvez modifier vos réponses jusqu'à ce que le temps soit écoulé.
- Votre résultat sera disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours" lorsque tous les étudiants auront répondu au test.

---

### Mini-test 3

Titre du questionnaire :	<a href="#">Mini-test 3 / modules 5 et 6</a>
Période de disponibilité :	Du 16 oct. 2016 à 08h00 au 18 oct. 2016 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	1,5 %
Directives :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous pouvez utiliser tout votre matériel. Ayez vos notes personnelles et votre recueil de textes à portée de main.</li><li>• Il est interdit de répondre avec l'aide de quelqu'un. Il ne s'agit pas d'un travail d'équipe, mais d'un test individuel.</li><li>• Il est interdit de faire répondre quelqu'un d'autre à votre place.</li><li>• Il est interdit de révéler le contenu des questions.</li></ul>

---

Le non respect de ces directives constitue une infraction à l'article 29 du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* (disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours") et peut entraîner un échec du cours, une mise en probation ou une suspension d'inscription.

---

- Si vous n'êtes pas certain de la réponse à une question, vous pouvez passer à la suivante et y revenir ensuite dans la mesure où le temps le permet. L'ordre dans lequel vous répondez aux questions n'a pas d'importance. Vous pouvez modifier vos réponses jusqu'à ce que le temps soit écoulé.

- Votre résultat sera disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours" lorsque tous les étudiants auront répondu au test.

---

## Mini-test 4

Titre du questionnaire :	<a href="#">Mini-test 4 / modules 8 et 9</a>
Période de disponibilité :	Du 20 nov. 2016 à 08h00 au 22 nov. 2016 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	1,5 %
Directives :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous pouvez utiliser tout votre matériel. Ayez votre <i>Code civil du Québec</i> en main: vous en aurez besoin pour trouver des numéros d'articles.</li><li>• Il est interdit de répondre avec l'aide de quelqu'un. Il ne s'agit pas d'un travail d'équipe, mais d'un test individuel.</li><li>• Il est interdit de faire répondre quelqu'un d'autre à votre place.</li><li>• Il est interdit de révéler le contenu des questions.</li></ul>

---

Le non respect de ces directives constitue une infraction à l'article 29 du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* (disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours") et peut entraîner un échec du cours, une mise en probation ou une suspension d'inscription.

---

- Si vous n'êtes pas certain de la réponse à une question, vous pouvez passer à la suivante et y revenir ensuite dans la mesure où le temps le permet. L'ordre dans lequel vous répondez aux questions n'a pas d'importance. Vous pouvez modifier vos réponses jusqu'à ce que le temps soit écoulé.
- Votre résultat sera disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours" lorsque tous les étudiants auront répondu au test.

---

## Mini-test 5

Titre du questionnaire :	<a href="#">Mini-test 5 / modules 10 et 11</a>
Période de disponibilité :	Du 4 déc. 2016 à 08h00 au 6 déc. 2016 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	1,5 %
Directives :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous pouvez utiliser tout votre matériel. Ayez votre <i>Code civil du Québec</i> en main: vous en aurez besoin pour trouver des numéros d'articles.</li><li>•</li></ul>

Il est interdit de répondre avec l'aide de quelqu'un. Il ne s'agit pas d'un travail d'équipe, mais d'un test individuel.

- Il est interdit de faire répondre quelqu'un d'autre à votre place.
- Il est interdit de révéler le contenu des questions.

---

Le non respect de ces directives constitue une infraction à l'article 29 du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* (disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours") et peut entraîner un échec du cours, une mise en probation ou une suspension d'inscription.

---

- Si vous n'êtes pas certain de la réponse à une question, vous pouvez passer à la suivante et y revenir ensuite dans la mesure où le temps le permet. L'ordre dans lequel vous répondez aux questions n'a pas d'importance. Vous pouvez modifier vos réponses jusqu'à ce que le temps soit écoulé.
- Votre résultat sera disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours" lorsque tous les étudiants auront répondu au test.

---

## Revue de presse 1

Titre du questionnaire :	<a href="#">Revue de presse - 1</a>
Période de disponibilité :	Du 19 sept. 2016 à 08h00 au 25 sept. 2016 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Revue de presse</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Moyenne des évaluations</i> . La pondération de ce regroupement est de 10 % de la session.
Directives :	<p>Vous devez choisir et commenter un article d'actualité ou un éditorial, <b>paru entre le 19 septembre et le 25 septembre 2016</b>, qui se rapporte à un ou plusieurs aspects de la matière au programme de l'un ou l'autre des modules (1 à 3) vus jusqu'à maintenant dans le cours de <i>Notions juridiques</i>.</p> <p>Expliquez (entre 10 et 15 lignes) la pertinence de votre article en faisant des liens avec la matière. Vous devez montrer que votre lecture des médias n'est pas superficielle, que vous êtes capables de faire des liens entre l'actualité et des notions apprises pendant le cours.</p> <p>Votre revue de presse devra se faire à partir de quotidiens "sérieux" comme <i>Le Soleil</i>, <i>Le Devoir</i> ou <i>La Presse</i>, de magazines comme <i>L'actualité</i> ou de sites Web de nouvelles comme celui de Radio-Canada ou Cyberpresse. Cette liste n'est pas limitative. Vous pouvez également choisir des articles en anglais si vous le désirez. Vous ne pouvez pas commenter un reportage vidéo ou audio: votre commentaire doit porter sur un texte écrit.</p> <p>Comme l'actualité est imprévisible, vous ne trouverez pas forcément, à titre d'exemple, une nouvelle qui touche le thème du module de cette semaine. <b>Il est donc possible de commenter un article paru pendant la semaine du module 3 qui fait allusion au contenu des modules 1 à 3.</b> L'important est de trouver et de commenter des nouvelles qui vous permettront de faire des liens avec ce que vous avez appris pendant le cours.</p> <p>L'objectif pédagogique de la revue de presse consiste à vous faire mieux comprendre l'actualité, à vous donner le goût de lire les journaux ou les sites Web "sérieux" et à faire des liens entre la théorie vue dans les modules et la réalité quotidienne.</p>

### Les critères de correction sont les suivants:

- Contenu (respect des consignes, commentaires en rapport avec la matière): 8,5 points
- Français (orthographe, qualité de la rédaction): 1,5 point (soit 15% de la note)

---

## Revue de presse 2

Titre du questionnaire :	<a href="#">Revue de presse - 2</a>
Période de disponibilité :	Du 3 oct. 2016 à 08h00 au 9 oct. 2016 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Revue de presse</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Moyenne des évaluations</i> . La pondération de ce regroupement est de 10 % de la session.
Directives :	<p>Vous devez choisir et commenter un article d'actualité ou un éditorial, <b>paru entre le 3 octobre et le 9 octobre 2016</b>, qui se rapporte à un ou plusieurs aspects de la matière au programme de l'un ou l'autre des modules (1 à 5) vus jusqu'à maintenant dans le cours de <i>Notions juridiques</i>.</p> <p>Expliquez (entre 10 et 15 lignes) la pertinence de votre article en faisant des liens avec la matière. Vous devez montrer que votre lecture des médias n'est pas superficielle, que vous êtes capables de faire des liens entre l'actualité et des notions apprises pendant le cours.</p> <p>Votre revue de presse devra se faire à partir de quotidiens "sérieux" comme <i>Le Soleil</i>, <i>Le Devoir</i> ou <i>La Presse</i>, de magazines comme <i>L'actualité</i> ou de sites Web de nouvelles comme celui de Radio-Canada ou Cyberpresse. Cette liste n'est pas limitative. Vous pouvez également choisir des articles en anglais si vous le désirez. Vous ne pouvez pas commenter un reportage vidéo ou audio: votre commentaire doit porter sur un texte écrit.</p> <p>Comme l'actualité est imprévisible, vous ne trouverez pas forcément, à titre d'exemple, une nouvelle qui touche le thème du module de cette semaine. <b>Il est donc possible de commenter un article paru pendant la semaine du module 5 qui fait allusion au contenu des modules 1 à 5.</b> L'important est de trouver et de commenter des nouvelles qui vous permettront de faire des liens avec ce que vous avez appris pendant le cours.</p> <p>L'objectif pédagogique de la revue de presse consiste à vous faire mieux comprendre l'actualité, à vous donner le goût de lire les journaux ou les sites Web "sérieux" et à faire des liens entre la théorie vue dans les modules et la réalité quotidienne.</p>

### Les critères de correction sont les suivants:

- Contenu (respect des consignes, commentaires en rapport avec la matière): 8,5 points
- Français (orthographe, qualité de la rédaction): 1,5 point (soit 15% de la note)

---

## Revue de presse 3

Titre du questionnaire :	<a href="#">Revue de presse - 3</a>
Période de disponibilité :	Du 17 oct. 2016 à 08h00 au 23 oct. 2016 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Revue de presse</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Moyenne des évaluations</i> . La pondération de ce regroupement est de 10 % de la session.
Directives :	<p>Vous devez choisir et commenter un article d'actualité ou un éditorial, <b>paru entre le 17 octobre et le 23 octobre 2016</b>, qui se rapporte à un ou plusieurs aspects de la matière au programme de l'un ou l'autre des modules (1 à 7) vus jusqu'à maintenant dans le cours de <i>Notions juridiques</i>.</p>

Expliquez (entre 10 et 15 lignes) la pertinence de votre article en faisant des liens avec la matière. Vous devez montrer que votre lecture des médias n'est pas superficielle, que vous êtes capables de faire des liens entre l'actualité et des notions apprises pendant le cours.

Votre revue de presse devra se faire à partir de quotidiens "sérieux" comme *Le Soleil*, *Le Devoir* ou *La Presse*, de magazines comme *L'actualité* ou de sites Web de nouvelles comme celui de Radio-Canada ou Cyberpresse. Cette liste n'est pas limitative. Vous pouvez également choisir des articles en anglais si vous le désirez. Vous ne pouvez pas commenter un reportage vidéo ou audio: votre commentaire doit porter sur un texte écrit.

Comme l'actualité est imprévisible, vous ne trouverez pas forcément, à titre d'exemple, une nouvelle qui touche le thème du module de cette semaine. **Il est donc possible de commenter un article paru pendant la semaine du module 7 qui fait allusion au contenu des modules 1 à 7.** L'important est de trouver et de commenter des nouvelles qui vous permettront de faire des liens avec ce que vous avez appris pendant le cours.

L'objectif pédagogique de la revue de presse consiste à vous faire mieux comprendre l'actualité, à vous donner le goût de lire les journaux ou les sites Web "sérieux" et à faire des liens entre la théorie vue dans les modules et la réalité quotidienne.

**Les critères de correction sont les suivants:**

- Contenu (respect des consignes, commentaires en rapport avec la matière): 8,5 points
- Français (orthographe, qualité de la rédaction): 1,5 point (soit 15% de la note)

---

## Examen de relais en salle sous surveillance couvrant les modules 1 à 7

Date et lieu : Le 29 oct. 2016 de 09h00 à 12h00 , local à déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 37 %

Directives de l'évaluation :

Vous n'aurez droit d'apporter que le recueil de textes et vos notes personnelles (qui peuvent être manuscrites et/ou au traitement de texte), de même qu'un dictionnaire général de langue française (ou des dictionnaires bilingues si vous n'êtes pas francophone). Vous pouvez aussi imprimer les informations qui se trouvent dans les onglets des modules au lieu de les retranscrire à la main. Même chose pour les diapositives des capsules: vous pouvez, au choix, faire une "impression écran" de celles que vous jugez nécessaires ou les retranscrire à la main.

---

Vous n'avez pas le droit d'apporter:  
- une copie des anciens examens,  
- les corrigés des anciens examens,  
- les exercices ou les corrigés des exercices.

---

Un exemple d'ancien examen de relais est disponible dans la section "[Contenu et activités](#)" du menu "[Plan de cours](#)".

**Critères d'évaluation:**

L'examen sera évalué selon les critères suivants: l'exactitude du fond et la précision des réponses; l'aptitude à appliquer les connaissances acquises à des situations concrètes; la logique du raisonnement; la qualité de l'expression et la correction de la langue (voir la rubrique "[Correction linguistique, retard et présentation des travaux](#)" dans la section "[Évaluation et résultats](#)" du menu "[Plan de cours](#)").

---

## Examen final en salle sous surveillance couvrant les modules 8 à 12

Date et lieu : Le 18 déc. 2016 de 09h00 à 12h00 , local à déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 45 %

Directives de l'évaluation :

Vous n'aurez droit d'apporter que le recueil de textes et vos notes personnelles (qui peuvent être manuscrites et/ou au traitement de texte), de même qu'un dictionnaire général de langue française (ou des dictionnaires bilingues si vous n'êtes pas francophone). Vous pouvez aussi imprimer les informations qui se trouvent dans les onglets des modules au lieu de les retranscrire à la main. Même chose pour les diapositives des capsules: vous pouvez, au choix, faire une "impression écran" de celles que vous jugez nécessaires ou les retranscrire à la main.

Vous n'avez pas le droit d'apporter:

- une copie des anciens examens,
- les corrigés des anciens examens,
- les exercices ou les corrigés des exercices.

L'examen final sera semi-cumulatif, ce qui veut dire qu'il portera principalement sur la matière pour laquelle vous n'avez pas encore été évalués. Cependant, vous devez vous souvenir des principes généraux vus pendant la première moitié du trimestre, surtout lorsque ces principes ont un lien avec les derniers modules.

Un exemple d'ancien examen final est disponible dans la section "*Contenu et activités*" du menu "*Plan de cours*".

**Critères d'évaluation:**

L'examen sera évalué selon les critères suivants: l'exactitude du fond et la précision des réponses; l'aptitude à appliquer les connaissances acquises à des situations concrètes; la logique du raisonnement; la qualité de l'expression et la correction de la langue (voir la rubrique "*Correction linguistique, retard et présentation des travaux*" dans la section "*Évaluation et résultats*" du menu "*Plan de cours*").

## Inscription pour le lieu des examens en salle hors campus

Aux étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec : inscription obligatoire pour le lieu d'examen.

Les étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec doivent s'inscrire, **avant le 21 septembre 2016**, au lieu d'examen sous surveillance en [cliquant ici](#).

Si vous omettez de vous inscrire, il nous sera impossible de savoir à quel endroit nous devons expédier vos questionnaires d'examen, de telle sorte que vous devrez passer vos examens à Québec.

Si vous prévoyez passer vos examens à Québec, vous n'avez évidemment pas à vous inscrire pour le lieu d'examen.

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49



Veillez noter que ce barème inclut un arrondissement automatique des résultats. Par exemple, la cote A+ est accordée à un étudiant qui obtient, en principe, une note de 90 % ou plus. Si un étudiant obtient 89,5 %, il obtiendra la cote A+ par arrondissement et s'il obtient une note de 89,4 %, il aura la cote A. L'enseignant ne peut arrondir deux fois.

La note de passage est de 55%, mais l'étudiant qui obtient une note de 54,5% se verra automatiquement attribuer une cote D par arrondissement. En revanche, l'étudiant qui obtient une note de 54,4% sera en échec et sa note ne sera pas arrondie à 55%.

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement\\_disciplinaire\\_a\\_l\\_intention\\_des\\_etudiants\\_CA-2016-91.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l_intention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf)

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- .. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- !. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- ! traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- ! remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- ! remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf), entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

### Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :


- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

### Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Étudiants avec déficience physique ou trouble d'apprentissage

Les étudiants qui ont une lettre d'*Attestation d'accommodations scolaires* obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent en faire part au professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation puissent être mises en place lors des évaluations. Les étudiants qui ont un [trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité \(TDAH\)](#), une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au 418 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la  [Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires](#).

## Conseils pour bien réussir les examens

Il est [recommandé de cliquer ici](#) pour obtenir des conseils afin de bien réussir vos examens.

Les deux documents ci-dessous pourront également vous aider:

- [La préparation aux examens commence dès le premier cours](#)
- [Orthographe: liste d'erreurs fréquentes à éviter](#)

Enfin, le Centre d'aide aux étudiants est à votre disposition pour des conseils personnalisés. Vous trouverez les coordonnées de ce centre et la liste des services offerts en cliquant sur l'hyperlien suivant: [Centre d'aide aux étudiants](#)

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Corrigé des examens

Il sera possible, si vous habitez la région de Québec, de consulter le corrigé de l'examen de relais et de l'examen final et de le comparer à votre copie afin de vous permettre de voir les erreurs que vous auriez pu commettre. Le lieu et la date de la séance de consultation de l'examen de relais et de la séance de consultation de l'examen final vous seront précisés plus tard.

Les étudiants qui n'habitent pas la région de Québec pourront communiquer avec le professeur pour obtenir des explications sur la correction de leurs examens.

## Évaluation de l'enseignement

Pendant le premier tiers du trimestre, vous serez invité à compléter et à remettre un formulaire d'évaluation formative. Vos commentaires permettront d'apporter des ajustements à la formule pédagogique en cas de besoin.

À la fin du trimestre, l'Université peut procéder à l'évaluation du cours afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses buts. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation (par la poste ou par courriel) qui permettra d'améliorer ce cours de formation à distance. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

## Événement imprévu (tempête, changement de local)

Pour les étudiants qui ont prévu de passer leur examen sur le campus

Vous pouvez consulter la version intégrale de la Procédure en cas de tempête de neige ou de verglas au [www.ulaval.ca/sg/reg/Politiques/tempetesverglas1.pdf](http://www.ulaval.ca/sg/reg/Politiques/tempetesverglas1.pdf).

Pour les étudiants qui ont prévu de passer leur examen hors du campus

Si votre région est touchée par une tempête hivernale (ou par une autre situation exceptionnelle), vous devez vérifier si votre centre d'examens annonce une fermeture ou une suspension de ses activités (voir la [liste des centres et leurs coordonnées](#)). Si c'est le cas, les examens des cours à distance de l'Université Laval qui y sont prévus sont annulés et des reprises seront organisées au cas par cas. Si les activités du centre ont lieu, les examens de l'Université Laval ont lieu aussi et vous êtes tenu de vous présenter.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard : HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument : TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriquée), BA35
- Sharp : EL-531\*, EL-535-W535, EL-W535X, EL-546\*, EL-510 R, EL-520\*
- \* Peu importe les lettres qui suivent le numéro
- Casio : FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriquée)

Dans tous ces cas, la calculatrice doit être validée par une vignette autocollante émise par la COOP étudiante ZONE.

## Matériel didactique

---

### Matériel obligatoire

#### Notions juridiques (DRT-1906) - Recueil de textes

Ce recueil de textes couvre l'ensemble de la matière du cours, soit les modules 2 à 12. Vous n'en avez pas besoin pour faire le module 1. Vous y avez droit pour les examens. Si vous comptez utiliser un recueil produit en 2014 ou avant, il est de votre responsabilité de procéder, par vous-même, à une mise à jour. Les recueils vendus l'année dernière (automne 2015) sont encore valables cette année.

#### **Code civil du Québec, édition critique / Civil Code of Québec, A Critical Edition 2016-2017 ( 24e édition )**

Auteur : édition sous la direction de Jean-Maurice Brisson et Nicholas Kasirer

Éditeur : Éditions Yvon Blais inc. ( Cowansville , 2016 )

ISBN : 9782897301743

Code obligatoire pour l'étude des modules 8 à 12 et pour l'examen final. Vous avez le choix entre le Code civil des Éditions Yvon Blais inc. et celui des Éditions Wilson & Lafleur ltée (voir ci-dessous). Une édition plus ancienne est à vos risques et périls.

#### **Code civil du Québec / Civil Code of Québec 2016-2017**

Auteur : édition préparée sous la direction de Jean-Louis Baudouin

Éditeur : Wilson & Lafleur ( Montréal , 2016 )

ISBN : 9782896893317

Code obligatoire pour l'étude des modules 8 à 12 et pour l'examen final. Vous avez le choix entre le Code civil des Éditions Wilson & Lafleur ltée et celui des Éditions Yvon Blais inc. (voir ci-dessus). Une édition plus ancienne est à vos risques et périls.

**Attention: vous devez acheter un seul Code civil parmi les deux qui sont indiqués ci-dessus.** Les deux éditions (Yvon Blais inc. et Wilson & Lafleur ltée) s'équivalent et sont bilingues. Le Code civil des éditions Yvon Blais est légèrement plus compact que celui des éditions Wilson & Lafleur. Les prix sont semblables. À vous de choisir.

L'utilisation d'un Code civil plus ancien est à vos risques et périls. La responsabilité du choix entre un Code civil à jour et un Code civil plus ancien vous appartient.

## Où acheter le matériel didactique et quoi faire s'il n'est plus disponible

Il existe deux façons de vous procurer le matériel didactique: vous rendre à la librairie Zone située sur le campus ou faire un achat en ligne.

Vous bénéficiez d'un rabais si vous êtes membre ou si vous devenez membre de la coopérative Zone.

### Achat du matériel sur le campus

Le matériel didactique est disponible au point de vente de la coopérative *Zone* situé au rez-de-chaussée du [pavillon Maurice-Pollack](#) (2305, rue de l'Université, Québec, QC, G1V 0B4), dans la salle réservée pour le matériel de cours. S'il ne reste plus de documents sur les rayons, signalez-le à un préposé de la coopérative afin qu'il passe une commande.

Pour connaître les heures d'ouverture de la coopérative *Zone* du pavillon Maurice-Pollack, [cliquez ici](#).

### Achat du matériel en ligne

Au lieu de vous déplacer sur le campus, vous pouvez commander le matériel didactique en ligne à l'adresse <https://www.zone.coop/materiel-scolaire/etudiants/universite.html>

Il suffit d'inscrire le numéro du cours (DRT-1906) dans le formulaire qui apparaîtra à l'écran, puis de cliquer sur le nom du cours qui apparaîtra dans un deuxième temps. Cliquez ensuite sur l'icône en forme de panier qui se trouve à côté du matériel dont vous avez besoin. Votre panier est situé en haut de l'écran.

---

Il est fortement suggéré d'acheter le matériel didactique rapidement afin d'éviter de subir les retards que risquent d'occasionner des ruptures de stock liées à la fluctuation du nombre d'inscriptions. Il est important de ne pas prendre de retard et de vous mettre au travail dès la première semaine de cours. Notez toutefois que vous n'avez pas besoin du recueil de textes et du Code civil pour compléter le module 1.

---

## Site web de cours

Le site Web du cours, dans lequel vous vous trouvez présentement, contient du matériel pédagogique complémentaire dans la section "[Contenu et activités](#)".

Pour consulter le site Web du bureau de la formation à distance: <http://www.distance.ulaval.ca/fad/cours/DRT-1906.htm>

## Portail thématique de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et des outils en recherche documentaire propres au droit :

- Livres, articles, documents multimédias, etc.
- Bases de données
- Nouveautés
- Suggestions des conseillères à la documentation
- Trucs et astuces
- Etc.

Pour explorer les ressources du portail thématique conçu pour le droit, cliquez sur le lien suivant <http://www.bibl.ulaval.ca/web/droit>.

## Spécifications technologiques

Pour pouvoir suivre ce cours, vous devrez disposer du matériel et des logiciels suivants :

Logiciels		Adresse web	Prix
Lecteur PDF	Acrobat Reader version 9.0 ou +	<a href="http://www.adobe.com">www.adobe.com</a>	Gratuit
Machine virtuelle	Java	<a href="http://www.java.com">www.java.com</a>	Gratuit
Lecteur Flash	Macromedia Shockwave Player	<a href="http://www.adobe.com">www.adobe.com</a>	Gratuit

## Médiagraphie et annexes

---

### Bibliographie

En plus des documents énumérés dans la section "[Matériel didactique](#)" du menu "Plan de cours", les ouvrages suivants sont pertinents pour en savoir davantage sur certains aspects de la matière du cours:

- *Dictionnaire de droit privé et lexiques bilingues: les Biens*, Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé, Cowansville, Éd. Yvon Blais, 2012.
- Jacques Beaulne, *Droit des successions*, 4<sup>e</sup> éd., coll. "Bleue", Montréal, Éd. Wilson & Lafleur, 2010.

Ces ouvrages sont disponibles à la bibliothèque générale (pavillon Bonenfant, 2<sup>e</sup> étage) pour consultation seulement (aucun prêt n'est autorisé).

### Décisions des tribunaux (jurisprudence)

Deux banques de données permettent d'avoir accès gratuitement à la jurisprudence (décisions des tribunaux) à partir de mots clés. Il s'agit des sites suivants que vous pourrez consulter si vous voulez connaître la position des tribunaux sur des sujets qui vous intéressent:

<http://www.canlii.org>

<http://www.jugements.qc.ca>